

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 JUIN 2025

20250619_CA11 - Modification du règlement de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL)

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le jeudi 19 juin 2025 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Jean-Marie JAVELON, Jean-François LANDRON, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Michel NYS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur BONNET

Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur PIMPAUD

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Messieurs BOUHIER, EL BOUTAYBI, Laurent GUERY et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu les articles L. 441-2 et R. 441-9 régissant particulièrement la création et l'organisation de la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL),

Vu le règlement de la CALEOL, définissant les modalités de fonctionnement, dans le respect de la réglementation,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Décide la possibilité pour la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) de se réunir physiquement dans un lieu différent du siège de Limoges habitat,
- Valide l'application d'une seconde convocation, dans les conditions de l'article R.421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, lorsque la commission n'a pas été en mesure de se réunir valablement sur première convocation.

Formalités de publicité effectuées

le **01 JUIL. 2025**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **01 JUIL. 2025**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

